



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

La Fraternité des policiers et policières de Montréal s'opposera à l'abolition du Registre des armes à feu

Montréal, le mercredi 22 mars 2006 - La Fraternité des policiers et policières de Montréal s'opposera à l'abolition du registre des armes à feu, que ce soit pour les armes de poing ou les armes de chasse.

C'est la décision qui a été prise par le Conseil de direction de la Fraternité, qui compte 4300 membres, après consultation de sa structure syndicale.

« Bien qu'il soit fastidieux, notamment pour les chasseurs, d'enregistrer leurs armes et de s'assurer qu'ils sont en règle en tout temps, il faut reconnaître que pour des raisons d'intérêt collectif, il faut maintenir le registre des armes à feu, qui est une source d'information très performante pour les policiers » fait valoir le président de la Fraternité, Yves Francoeur.

La Fraternité estime que le registre des armes à feu est un outil qui a autant d'intérêt et d'efficacité sur le plan préventif que sur le plan répressif. « Globalement, estime le président de la Fraternité, le seul fait qu'il y a ait un registre et que l'on doive y déclarer que l'on possède des armes envoie un message très fort dans les familles et dans la population en général, à savoir que l'on ne vit pas au Far West et que se procurer ou posséder une arme à feu est un geste qui doit être réfléchi et qui doit être géré adéquatement dans une société de droits. »

Les données du Centre canadien des armes à feu, qui gère le registre, indiquent :

- que les policiers canadiens ont effectué 5,1 millions de requêtes d'information au registre depuis sa mise en place, en 1998
- que durant le dernier trimestre de 2005, le registre a été consulté 5000 fois par jour en moyenne par les policiers
- que depuis 1998, 16554 permis d'armes à feu ont été révoqués ou refusés pour des raisons de sécurité publique
- que depuis 1998, plus de 6190 affidavits ont été délivrés par le Registre canadien des armes à feu pour appuyer des poursuites intentées à l'égard de crimes liés aux armes à feu.

La Fraternité des policiers et policières de Montréal demande à la Ville de Montréal et au Gouvernement du Québec de prendre position fermement dans ce dossier afin que le registre des armes à feu, qui peut sauver des vies et contribuer à endiguer la violence soit maintenu au Canada.

La Fraternité des policiers et policières de Montréal entend faire alliance avec les autres corps policiers canadiens qui, pour des raisons bien évidentes de sécurité du public et de leurs membres, voudront mettre tout leur poids dans la balance pour que le registre, à titre d'outil de contrôle des armes à feu, soit maintenu.